

<b>Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2024-010</b>
	Séance du :  <b>11/10/2024</b>
<b>Approbation du projet artistique et culturel</b>	

*Le onze octobre deux mille vingt-quatre à 16 heures 30, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis au siège de l'EPCC, 178 rue de la Carrièresse, 34 090 Montpellier, sur convocation en date du 26 septembre 2024.*

**Étaient présents** : M. Michaël Delafosse, M. Eric Penso Mme Tasnime Akbaraly Mme Véronique Brunet, M. Renaud Calvat, M. le Préfet du Département de l'Hérault, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de la Région Occitanie, Mme Agnès Robin, Mme Florence March, M. Jacky Vilacèque

**Étaient représentés** : M. Geniès Balazun, Mme Céline Sala-Pons

**Étaient excusés** :

**Autres participants** : Mme Anaïs Danon, Mme Juliana Stoppa, M. Stéphane Roquart (en visioconférence), M. Florian Oliveres, M. Joël Hingray, M. Sylvain Bianca Maria



## Approbation du projet artistique et culturel

Le Conseil d'Administration,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;*

*Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;*

*Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;*

*Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création.*

CONSIDERANT l'objet de l'EPCC « Cité Européenne du Théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier » à savoir la mise en œuvre d'un projet artistique regroupant la création, la production et la diffusion dans le domaine du spectacle vivant et des arts associés, ainsi que dans les différents champs artistiques qui peuvent entrer en dialogue avec eux, sur le périmètre du domaine, hors les murs, et à travers l'Europe.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que cet objet soit décliné au sein d'un projet d'orientations artistiques et culturelles porté par une direction durant un premier mandat de trois ans.

CONSIDERANT que dans le cas de la reprise par l'EPCC d'une activité antérieure, le directeur ou la directrice est maintenu(e) dans ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat. S'il ne dispose pas d'un tel mandat, il lui est proposé d'en accomplir un de trois ans au sein du nouvel établissement.

CONSIDERANT que M. Jean Varela est le directeur en CDI de l'association Printemps des Comédiens dont l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » reprendra l'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qu'à ce titre il lui revient de présenter le premier projet d'orientations artistiques et culturelles ;



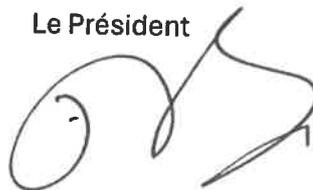
CONSIDERANT le projet d'orientation artistiques et culturelles présenté ce jour en séance par M. Jean Varela ;

**DÉCIDE d'approuver le projet d'orientations artistiques et culturelles de M. Jean Varela pour l'EPCC « Cité du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier ».**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an visés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire*

Transmis en Préfecture le : .....

Publié et certifié exécutoire le : .....

